



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, mardi le 24 septembre 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin et Gaétan Desmarchais, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-09-189

**POLITIQUE À L'ÉGARD DES FUTURES DEMANDES
DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS PRIVÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a la responsabilité d'entretien d'un réseau routier totalisant 75 kms ;

ATTENDU QUE ce réseau comprend plus de cent-vingt-cinq (125) ponceaux à entretenir ;

ATTENDU QUE per capita, il s'agit d'un réseau comportant une charge aux contribuables la plus élevée dans la MRC de Portneuf ;

ATTENDU QUE selon une étude de la firme Dessau intitulée « Rapport d'analyse pour demande d'aide financière » réalisée en juin 2010, la mise à niveau du réseau routier de Saint-Ubalde exige un investissement global totalisant plus de 11 millions en dollars 2010 ;

ATTENDU QUE la capacité de payer des contribuables de St-Ubalde est de plus en plus atteinte ;

ATTENDU le transfert continu des responsabilités du palier provincial au palier municipal ;

ATTENDU QUE compte tenu de l'ampleur des travaux de réfection qu'exige le réseau dans son état actuel, la Municipalité a de la difficulté à maintenir sa cadence d'entretien sans augmenter l'endettement des contribuables ;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu unanimement ;**

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde refuse à partir de maintenant d'accepter toute future demande de municipalisation de chemins privés peu importe les motifs supportant une requête présentée en ce sens aux membres du conseil.

ADOPTÉE



RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE PORTNEUF

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles. Ce projet soulève certaines interrogations dont entre autres les articles 3.1.2 Établissements non desservis, 3.3.4 Propreté des lieux et des abris. On s'interroge également sur l'organisme qui sera responsable de son application.

Un autre élément demeurera important à éclaircir soit le traitement des matières organiques et son coût pour Saint-Ubalde alors que la municipalité n'a pas adhéré au règlement d'emprunt pour le centre de traitement des boues septiques.

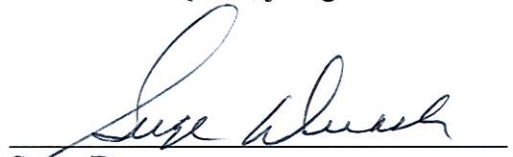
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 24e jour de septembre 2013.



Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NO 2013-09-190

FIN DE LA SESSION

Les sujets inscrits dans l'avis de convocation ayant été discutés,

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE



Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier



Pierre Saint-Germain
Maire